

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 17 mars 2021 à 18h30

Étaient présents: Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET, Marie Hélène MARCEL, Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE

Étaient représentés : Vincent DAINE par Sonia DOUAY et Marylène FRANZ par Marie Hélène MARCEL

Était absent : Frédéric PINOIT, Sébastien VILLAIN, Karine PAGEAU et Paolo MARCELO

Jean Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 Janvier 2021
- Finances
- - Budget principal
 - 2.1.1 - Suspension de la redevance d'occupation du domaine public
 - 2.1.2 - Renouvellement de l'aide aux commerces locataires de la commune (COVID-19)
 - 2.1.3 - Versements anticipés d'acomptes de la participation communale au S.I.T.E
 - 2.1.4 - Suppression de la régie « menues-recettes »
 - 2.1.5 - Modification de la régie « droits de place »
 - 2.1.6 - Garantie d'emprunt – réhabilitation de logements résidence les Arrachis
 - 2.1.7 – Tarifs 2021 et 2022 de la taxe sur la publicité extérieure
- 2.2 - Budget annexe du Plan d'eau
 - 2.2.1- Modification de la régie « plan d'eau »
 - 2.2.2- Plan de financement du projet de mise aux normes des installations sanitaires du plan d'eau

3 - Voirie – FDE – Effacement des réseaux chemin de la longue voie et suppression de la cabine haute

4 - Patrimoine : Cession de terrain

5 - Voirie – Transfert de la compétence de police et gestion du domaine public – L'argillère

6 - Service technique – convention de mutualisation du service technique communal avec le S.I.T.E

7- Ressources humaines

7.1- Renouvellement du marché d'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2022

7.2- Confirmation régime d'astreinte

8 - Élections – Recrutement et rémunération d'agents en charge de la mise sous plis pour les élections 2021

9- Scolaire – Motion contre la fermeture d'une classe au RPC Pierre et Marie Curie

- - Questions Diverses

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 Janvier 2021

Le compte rendu est soumis à l'approbation du conseil :

Le compte rendu est adopté

VOTE :

16 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET)

3 contre (Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL)

2- Finances

2.1- Budget Principal

2.1.1- Suspension de la redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 31 juillet et le 30 novembre 2020 pour soutenir le commerce local. Il a été acté l'annulation de la redevance d'occupation

2020. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suspendre, durant la période de crise sanitaire de la COVID-19, la perception de ces droits d'occupation. Ces derniers concernent le marché du mercredi, le marché de Noël, de la balourde, du camion d'outillage, des Food-truck, des terrasses, des fêtes foraines.

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

2.1.2- Renouveaulement de l'aide aux commerces locataires de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 31 juillet et le 30 novembre 2020 pour soutenir le commerce local. Il a été acté l'annulation de la redevance d'occupation du domaine public 2020 ainsi que l'annulation de 6 mois de loyers pour les commerces dont la commune et propriétaires des fonds.

Monsieur le Maire ajoute qu'au regard du couvre-feu imposé par le gouvernement depuis quelques mois et des difficultés que cela engendre sur le chiffre d'affaires des commerçants, il est du devoir de la commune de les soutenir au maximum. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler 3 mois supplémentaires pour les commerces concernés. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la caviste, de l'esthéticienne, de la buvette ainsi que l'accrobranche. Compte tenu de la non-rétroactivité, les loyers concernés seront ceux d'avril, mai et juin 2021.

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

2.1.3- Versements anticipés d'acomptes de la participation communale au S.I.T.E

Monsieur le Maire explique que le S.I.T.E connaît parfois des problèmes de trésorerie. Aussi, afin de lui permettre de gérer plus facilement le paiement de ses affaires courantes,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le versement anticipé, quel que soit le trimestre concerné, de la part de la contribution communale d'un montant maximal égal à un trimestre de l'année précédente et, ce, sans durée dans le temps.

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

2.1.4 - Suppression de la régie « menues-recettes »

Monsieur le Maire explique que la régie de recette a été instituée pour permettre l'encaissement des droits dus pour les photocopies, les produits des quêtes et dons, les recettes sur animations (droit d'entrée de spectacle, théâtre), et la vente de disques de zone bleue. Il rappelle qu'en 2019, 14,65 € ont été encaissés. Monsieur le Maire informe que c'est la dernière recette enregistrée. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer cette régie « menues-recettes »

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

2.1.5 - Modification de la régie « droits de place »

Monsieur le Maire explique que le receveur municipal a informé la commune de la fin du dégageant/approvisionnement du numéraire à la trésorerie de Moreuil à compter de la fin du premier trimestre 2021. Monsieur le Maire résume que cela signifie qu'à compter du 1^{er} avril 2021, le numéraire ne sera plus accepté en trésorerie.

Il y a donc lieu d'opter pour l'encaissement par carte bancaire ainsi que l'ouverture du compte Dépôt de Fonds au Trésor.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modification la régie « droit de place » avec l'acceptation de l'encaissement par carte bancaire et de fait de l'autoriser à ouvrir un compte dépôt de fonds au Trésor.

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

2.1.6 - Garantie d'emprunt – réhabilitation de logements résidence les Arrachis

Monsieur le Maire explique que la société immobilière picarde (SIP) a informé la commune de la réhabilitation de 14 logements situés résidence les Arrachis. Les travaux réalisés concernent le cadre de la loi de transition énergétique, le gros entretien et la sécurité et enfin l'entretien et le résidentiel. Pour cette opération la SIP va contracter 2 emprunts d'un montant de 624 763.14 € auprès de la caisse des dépôts et consignations. Cependant, le prêt doit être obligatoirement garanti par les collectivités. Le conseil départemental ne peut garantir ces prêts qu'à hauteur de 50%. La SIP sollicite l'accord de principe de la commune pour garantir ces emprunts à hauteur de 50% également, afin d'éviter les contrats de prêts.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les documents permettant de garantir ces emprunts à hauteur de 50 % soit 312 381,57€.

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

2.1.7 – Tarifs 2021 et 2022 de la taxe sur la publicité extérieure

Monsieur le Maire rappelle que la date limite d'adoption des délibérations relatives à l'institution de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) et à la modification des tarifs applicables en 2021 a été modifiée par l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19.

Monsieur le Maire continue en précisant qu'en 2020, les décisions des communes et des EPCI applicables en 2021 devaient être adoptées avant le 1er octobre au lieu du 1er juillet 2020. Toutefois, Monsieur le Maire explique qu'il a réussi à négocier pour l'application de la taxe 2021 et que la commune est autorisée à délibérer aujourd'hui.

Monsieur le Maire expose que les communes de moins de 50 000 habitants faisant partie d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale et appliquant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, peuvent appliquer pour l'année 2021 et 2022 un tarif maximal de 16,20 €/m². Monsieur le Maire note que pour la taxe 2022, la date limite d'adoption des délibérations relatives à l'institution de la taxe sur la publicité extérieure doivent être prise avant le 1^{er} juillet 2021.

Monsieur le maire propose de fixer les tarifs 2021 et 2022 de la taxe sur la publicité extérieure à 16,20€ le m².

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

2.2 - Budget annexe du Plan d'eau

2.2.1- Modification de la régie « plan d'eau »

Bateaux à pédales :

Monsieur le Maire explique que comme pour la régie « droits de place », compte-tenu de l'information du Receveur Municipal relative à la fin du dégageant/approvisionnement du numéraire à la trésorerie, il y a lieu d'autoriser l'encaissement par carte bancaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'opter pour l'encaissement par carte bancaire ainsi que l'ouverture du compte Dépôt de Fonds au Trésor.

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

Golf :

Monsieur le Maire informe le conseil que le receveur municipal nous a également fait observer que les recettes du golf ne peuvent pas être encaissées par un organisme de droit privé comme cela s'est fait les dernières années dans le cadre de la convention passée avec monsieur et madame DUBOILE auxquels était confiée la responsabilité des encaissements. Monsieur le Maire rappelle que le suivi comptable était réalisé par bordereau. Il précise que les encaissements ne donnaient pas lieu à délivrance de tickets.

Monsieur le Maire explique que les encaissements actuels se font sur la base de la « régie plan d'eau » créée en 2017. Dans cette régie, seules les recettes de l'exploitation des bateaux à pédales ont été prise en compte, les recettes du golf n'ayant jamais été mentionnées dans la liste des produits d'encaissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rectifier cette erreur et d'intégrer dans l'article 5 de la régie Plan d'eau l'encaissement des recettes liées à l'exploitation du golf.

Proposition adoptée

VOTE :

16 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET)

3 contre (Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL)

2.2.2- Plan de financement du projet de mise aux normes des installations sanitaires du plan d'eau

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal réuni en séance le 21 décembre dernier l'a autorisé à solliciter les financements DETR et DSIL 2021 pour le projet de mise aux normes des installations d'assainissement du plan d'eau. Monsieur le Maire informe le conseil que la sous-préfecture l'a informé de la non éligibilité de ce dossier à la DETR.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière à hauteur de 30% du Conseil Régional des Hauts de France au titre du plan de relance est de solidarité des territoires. L'assiette éligible, avant mise en concurrence, est portée à 191 715 € pour tenir compte de l'ajout au dossier de l'achat de nouvelles tables de pique-nique et d'un chalet pour les bateaux à pédales.

Proposition adoptée

VOTE :

16 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET)

3 contre (Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL)

3 - Voirie – FDE – Effacement des réseaux chemin de la longue voie et suppression de la cabine haute

Compte-tenu des projets de travaux d'Enedis dans le secteur du chemin de la Longue voie, monsieur le Maire souhaite donner une suite favorable aux dossiers proposés par la FDE à la précedence municipalité.

Monsieur le Maire explique que ces projets reprennent la suppression du poste de type « cabine haute » situé rue de la longue voie, ainsi que l'effacement des réseaux aériens

(éclairage public et communication électronique) en supprimant des fils nus.

Travaux	Montant de travaux TTC	Reste à charge communal	Pourcentage de participation communale
Suppression cabine haute	138 995.20 €	67 876€	51.39%
Effacement de réseau	132 082.40€	50 320€	36.20%

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les devis et toutes les pièces utiles pour achever ce dossier ainsi que d'inscrire ces crédits au budget.

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

4 - Patrimoine : Cession de terrain

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 19 janvier 2021, il a été décidé de reporter ce point de l'ordre du jour à une date ultérieure, afin de laisser un temps de réflexion supplémentaire et la prise en compte d'informations complémentaires.

Monsieur le Maire propose au conseil de céder une parcelle appartenant à la commune située à Berny, cadastrée AM n°134, enclavée et difficile d'accès. Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de vendre cette parcelle, en friche, sur la base de l'estimation du service France Domaine, ainsi que l'autorisation de signer toutes pièces utiles à la finalité de ce dossier.

Proposition adoptée

VOTE :

16 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET)

3 contre (Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

5 - Voirie – Transfert de la compétence de police et gestion du domaine public –

L'argillère

Monsieur le Maire rappelle que l'Argillère est un endroit particulièrement dangereux pour ses habitants du fait de la vitesse élevée des véhicules. La voirie qui la traverse est sous le contrôle du département qui y a implanté un panneau de limitation de vitesse à 70km/h. Il explique qu'il souhaiterait que cette vitesse soit réduite à 50km/h. Il ajoute que pour ce faire, il faut réaliser un transfert de compétence en matière de pouvoir de police et de gestion du domaine public entre le président du conseil départemental et monsieur le Maire. Ainsi, monsieur le Maire pourrait réduire la vitesse autorisée dans la traversée du hameau et faire installer les panneaux de limitation à 50km/h.

Monsieur le Maire ajoute qu'il souhaiterait également voir la vitesse entre la sortie d'Ailly sur Noye et l'entrée de l'Argillère soit réduite à 70 km/h. Monsieur Leconte explique que cette demande est à faire au président du conseil départemental.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire cette demande de transfert de compétence auprès du président du conseil départemental.

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL)

6 - Services techniques – convention de mutualisation du service technique communal avec le S.I.T.E

Monsieur le Maire informe le conseil que les services techniques de la commune interviennent régulièrement pour réaliser des petits travaux dans l'enceinte de l'école et du périscolaire. Il ajoute que le S.I.T.E, compétent pour ces petits travaux, n'a pas les moyens financiers pour employer son propre service technique à plein temps. La mutualisation de service, via la signature d'une convention entre le S.I.T.E et la commune, présente un intérêt particulier dans le cadre de la bonne organisation des services de chacune des structures.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention de mutualisation de service.

Proposition adoptée

VOTE :

18 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL)

1 abstention : Sonia DOUAY

7- Ressources humaines

7.1- Renouveau du marché d'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire rappelle que la loi habilite les centres de gestion à conclure des contrats groupe pour couvrir les risques statutaires des agents des collectivités. C'est pourquoi, le centre de gestion a mis en place un contrat groupe d'assurance. Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la remise en concurrence des marchés publics, un nouveau contrat d'assurance débutera le 1^{er} janvier 2022 pour la période 2022-2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à la nouvelle procédure de mise en concurrence et confier la gestion du contrat au centre de gestion.

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

7.2- Confirmation régime d'astreinte

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a proposé de délibérer, le 21 décembre 2020, pour mettre en place une période d'astreinte qui s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Au regard de l'avis favorable du comité technique du 9 mars 2021, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de confirmer les termes de la délibération du 21 décembre 2020 instituant le régime d'astreinte des agents des services techniques municipaux.

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard

8 - Élections – Recrutement et rémunération d'agents en charge de la mise sous plis pour les élections 2021

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des élections départementales et Régionales qui auront lieu en juin 2021, l'Etat confie à la Ville de d'Ailly-sur-Noye l'organisation matérielle de la mise sous pli de la propagande adressée aux électeurs.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une convention concernant la réalisation de la prestation de mise sous pli est prévue à cet effet et est soumise à la signature du Préfet et du Maire pour la commune d'Ailly-sur-Noye.

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement de cette commission sont prises en charge en intégralité par l'Etat. Le remboursement est effectué sur la base des dépenses réellement engagées sans pouvoir excéder, par tour de scrutin, 0,30 € par électeur jusqu'à 6 listes en présence, et 0,04 € par liste supplémentaire.

Une indemnité peut être attribuée, au secrétariat de la commission de propagande dont le taux est le suivant : 0.21 € par centaine d'électeurs inscrits plafonnée à 420,30 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à :

- Signer la convention devant intervenir avec les services de l'Etat, ainsi que tous les documents, états, relevés qui en découleront
- Attribuer au secrétaire de la commission l'indemnité prévue à l'article 333 du code électoral.
- Créer le nombre d'emploi suffisant d'agents non titulaires, en vertu de l'article 3.1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour effectuer les travaux à réaliser pour le compte des commissions de propagande pour les premiers et seconds tours des élections départementales et régionales.
- Procéder au recrutement desdits agents
- Rémunérer les agents recrutés selon le barème en vigueur déterminé par l'État.

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

9- Scolaire – Motion contre la fermeture d'une classe au RPC Pierre et Marie Curie

Monsieur le Maire rappelle qu'à la prochaine rentrée scolaire, l'inspection académique a décidé de fermer une classe au RPC d'Ailly-sur-Noye au motif que l'effectif baisse et que la moyenne par classe serait de 22,46 au lieu de 25.

Monsieur le Maire souhaite préserver l'école et maintenir une école de qualité pour la construction de l'avenir de nos enfants. Monsieur le Maire explique que les enfants ont vécu une année très spéciale et qu'une année plutôt paisible en ne surchargeant pas les classes serait l'idéal pour eux. Monsieur le Maire va donc se rapprocher de l'inspection académique afin de leur demander un moratoire d'un an de cette décision de fermeture.

Madame Bourdelle insiste sur cet argument du bien être des enfants avec l'année covid écoulée qui n'a fait que renforcer l'écart entre les élèves qui suivent et ceux qui sont en difficultés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre position contre cette fermeture de classe.

Proposition adoptée

VOTE :

19 pour (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Sonia DOUAY, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE, Sébastien VILLAIN, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Tristan ROUSSEL

10- Questions Diverses

Séance levée à 19h45